

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2018-2019

12 DÉCEMBRE 2018

PROJET DE DÉCRET

PORTANT ASSENTIMENT À LA CONVENTION ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE
ET LE JAPON TENDANT À ÉLIMINER LA DOUBLE IMPOSITION EN MATIÈRE
D'IMPÔTS SUR LE REVENU ET À PRÉVENIR LA FRAUDE ET L'ÉVASION FISCALES,
ET AU PROTOCOLE, FAITS À TOKYO, LE 12 OCTOBRE 2016⁽¹⁾

—

TEXTE ADOPTÉ EN SÉANCE PLÉNIÈRE

—

(1) Voir Doc. n°710 (2018-2019) n°1 et 2.

Article unique

La Convention entre le Royaume de Belgique
et le Japon tendant à éliminer la double imposition

en matière d'impôts sur le revenu et à prévenir la
fraude et l'évasion fiscales, et le Protocole, faits à
Tokyo, le 12 octobre 2016, sortiront leur plein et
entier effet.